

DEMANDE DE REMBOURSEMENT FORMATION AGRO-ALIMENTAIRE

Critères d'admissibilité :

- Être producteur agricole sur le territoire des Sources et membre de l'UPA
- Avoir suivi une formation reliée à l'agriculture
- Remboursement maximum de 50 % jusqu'à concurrence de 50 \$ par entreprise agricole par année
- Remplir le formulaire ici-bas
- Seuls le conseil exécutif et le conseil d'administration approuvent les demandes

Nom de l'individu Nom de l'entreprise Adresse complète No téléphone	
Formation, brève description Date Lieu Formateur	
Remboursement demandé (Copie du reçu)	
Signature	

Section réservée au Conseil

Accepté par	Date
Chèque no	Date
Note	

Envoyez le formulaire par courriel à l'adresse suivante : upadessources@gmail.com ou par la poste à la Fédération de l'UPA-Estrie au 4300, boulevard Bourque, Sherbrooke (QC) J1N 2A6.